René Bourny, le fondateur de la CNCE, vient de nous quitter



Alors que la CNCE s'apprête à fêter en 2011 ses vingt-cinq années d'existence, c'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris, en ce début avril 2010, à l'âge de 94 ans, le décès de René Bourny, président d'honneur fondateur de la Compagnie.

L'expression « vient de nous quitter » est particulièrement significative à son égard car René Bourny n'a cessé d'être avec nous, de suivre toutes les évolutions de la Compagnie, de donner son point de vue, aussi bien sur tous les sujets d'organisation interne que sur maints thèmes d'orientation marquant notre vie associative.

Ainsi, l'an dernier encore, il était venu discuter avec le bureau de la CNCE des problèmes d'actualité et notamment du dossier des éoliennes, qui lui tenait particulièrement à cœur.

Nous avions été stupéfiés, d'abord par la tenue et le maintien qu'il affichait, mais aussi par sa vivacité intellectuelle intacte, tant dans l'argumentaire qu'il défendait que dans les dialogues qui se sont alors institués.

Nous souhaitons donc rendre un vibrant hommage à ce président-fondateur remarquable, et avons récapitulé ci-après les différentes étapes de sa carrière et de son action, notamment ce qui constitue désormais l'essentiel du patrimoine de la CNCE, acquis grâce à lui depuis 1986.

Ceux qui ont vécu intensément à ses côtés des heures importantes de la Compagnie et ont forgé en commun les progrès dont nous bénéficions aujourd'hui complètent ci-après ce témoignage. Dans le respect de son œuvre et imprégnés de sa chaleureuse amitié, nous poursuivons l'évolution constructive qui porte sa marque indélébile.

Jacques Breton, président de la CNCE.

Son parcours

En 1971, Robert Poujade, alors ministre de l'Environnement, décida de créer un corps de Délégués régionaux à l'Environnement, chargés de mission d'inspection générale auprès des préfets de région. En raison des faibles moyens dont disposait le ministère, le recrutement de ces délégués s'effectua par détachement du personnel des principaux ministères concernés. René Bourny, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, directeuradjoint de l'équipement du Val d'Oise, fut ainsi recruté au tout début de l'année 1972 en qualité de délégué régional en Picardie. Il quitta ce poste en 1977 pour prendre sa retraite.

Il exerça la fonction de commissaireenquêteur, mais également diverses activités bénévoles, notamment au sein d'associations nationales et régionales concernées par les questions d'environnement.

Ses propositions sur le rôle du commissaire-enquêteur

En 1980, le ministère de l'Environnement le charge d'une étude sur le rôle du commissaire-enquêteur.

Dans son rapport, René Bourny proposait un certain nombre de réformes : essentiellement dans l'objectif de renforcer le rôle du commissaire-enquêteur et le poids de son avis défavorable, mais également d'assurer sa formation et son information.

Ses propositions conduisirent à la définition de la politique du ministère en la

matière, puis au projet de loi sur la démocratisation de l'enquête publique et la protection de l'environnement, votée le 12 juillet 1983. Cette loi n° 83-630, dite « Bouchardeau », constitue la première grande réforme législative de notre droit des enquêtes publiques. Le ministère entreprit alors la formation des commissaires-enquêteurs.

Organiser le regroupement des commissaires-enquêteurs

Le premier stage de formation, à titre « expérimental », se tint dans la région Rhône-Alpes près de Lyon, en 1985. René Bourny fut invité à y participer par José Thomas, alors chargé de l'application de la loi de 1983 au ministère de l'Environnement. Ce stage fit apparaître

à la fois l'isolement des commissaires-enquêteurs et leur ignorance de l'évolution des textes en vertu desquels ils intervenaient, et principalement de l'esprit de la réforme induite par la loi de 1983.

Avec l'appui de l'Atelier Central de l'Environnement 1 qui organisa alors des stages de formation en province, René Bourny rédigea un questionnaire qui fut distribué aux commissaires-enquêteurs présents lors de ces stages. Ainsi interrogés sur l'opportunité d'un regroupement au sein d'une association de type « loi 1901 », ils répondirent unanimement à cette proposition, sous réserve que cette association ne se constitue ni en syndicat, ni en Ordre

La création de la CNCE

La création de la Compagnie Nationale des Commissaires-Enquêteurs remonte à un entretien que René Bourny eu avec Pierre Cuisinier et Francis Morelon, au cours d'une enquête qu'ils conduisirent ensemble en mai 1986. Ils acceptèrent, tous deux, d'épauler René Bourny, le premier en qualité de trésorier de l'association, le second de secrétaire.

L'Atelier Central de l'Environnement ayant fourni quelques noms de collègues de province ayant participé aux stages de formation, René Bourny pris contact avec eux. Jean-François Gourmand, du Languedoc-Roussillon, en qualité de vice-président et Bernard Demont, de la région Rhône-Alpes, en qualité de secrétaire-adjoint, acceptèrent de compléter le bureau provisoire.

Le 24 novembre 1986, René Bourny déclarait la CNCE auprès de la préfecture de Paris. Il en assurait la présidence et le siège était fixé à son domicile.

Son expérience

En 1992, Daniel Ruez fut élu président de la CNCE. René Bourny, devenu président d'honneur, allait continuer à apporter son concours au bureau national de la Compagnie, pendant de nombreuses années.

Parallèlement, il conduisit de très nombreuses enquêtes comme commissaire-enquêteur, mais aussi en qualité de membre et de président de commissions d'enquête pour des projets d'importance nationale, comme les projets de TGV Atlantique, TGV Nord, interconnexion des TGV en Île-de-France et TGV Méditerranée.

La rédaction du « Guide du commissaire-enquêteur »

Fort de cette expérience unique et de compétences exceptionnelles reconnues de tous, il a remis en 1996 à la CNCE un ouvrage qu'elle s'est chargée de publier : le « Guide du Commissaire-Enquêteur, ou du bon usage de l'enquête publique », fruit d'une connaissance remarquable des textes, de la jurisprudence et de la doctrine, et d'une très longue pratique de commissaire-enquêteur. René Bourny fournissait ainsi à ses pairs un outil indispensable pour véritablement conduire les enquêtes publiques.

Cet ouvrage illustre son action constante et déterminée pour promouvoir cette forme de démocratie participative, tout en produisant un outil précieux pour la formation des commissaires-enquêteurs.

On rappellera ici qu'il a généreusement fait don de son manuscrit à la CNCE, à charge pour elle de l'éditer et de le tenir à jour, ce qui a été fait régulièrement depuis. En 2000, Roger Le Buhan, alors vice-président de la Compagnie Nationale, a accepté de prendre en charge la rédaction de cette publication, avec l'objectif d'en assurer la pérennisation (la dernière version a ainsi été réalisée en mai 2009).

Lorsque Michel Sablayrolles succéda à Daniel Ruez en 1997, René Bourny continua d'apporter son concours en enrichissant la Compagnie de ses réflexions sur les évolutions à apporter au processus de participation du public et d'enquête publique, notamment en ce qui concerne les phases amont de celle-ci.

Hommages émus à notre président fondateur

Oui, quelle tristesse nous touche! René, dans sa grandeur, sa rigueur et sa simplicité nous a tellement donné au fil des années....

Il nous a permis d'œuvrer dans la ligne de cette nouvelle loi Bouchardeau et de son beau sous-titre : « Démocratisation des enquêtes publiques et protection de l'Environnement »,- votée à l'unanimité, en 1983, par le Parlement, et donnant plus de pouvoirs et de responsabilités aux commissaires-enquêteurs, sous la boulette des Présidents de tribunaux administratifs - afin d'accomplir la rénovation de pratiques restées désuètes.

Notre « Guide du commissaire-enquêteur », son guide, a été sous-titré « du bon usage de l'enquête publique » ; c'était au sens large, tel que René l'entendait et nous le montrait, pour aller vers les citoyens, les décideurs, les techniciens, les administrations, pour lesquels l'enquête publique est conduite par le commissaire-enquêteur.

C'est lui qui avait, d'un seul jet, rédigé des statuts d'une simplicité parfaitement adaptée à l'objectif fixé et nous avions, ensemble, voulu l'appellation de « Compagnie », montrant notre autonomie et notre volonté d'indépendance par rapport aux cadres usuels, ni Ordre, ni syndicat, ni groupement professionnel, et beaucoup plus qu'une simple amicale.

Très vite aussi, les délégations régionales unissant les commissaires-enquêteurs, jusque là complètement isolés face aux divers décideurs et intérêts en cause, devenaient Compagnies régionales, en prise directe avec les situations et les acteurs du terrain, alors que, dans le même temps, la digne liste nationale (si enviée et si mal adaptée!) tombait officiellement en désuétude.

Nos tout petits débuts, d'une poignée de fondateurs, il y a 25 ans, s'étaient tenus dans la minuscule boutique d'un fleuriste de l'avenue du Père Lachaise, que nous partagions avec l'Association des Droits du Piéton, dont René faisait partie depuis sa retraite.

Il couronnait ainsi, par une activité citoyenne exemplaire, une vie professionnelle originale qu'il avait menée depuis de modestes débuts techniques au MRU - le Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme, de l'immédiate après-guerre - jusqu'à la DRAE. - Direction Régionale de l'Architecture et de l'Environnement - et aux cabinets ministériels des premières velléités de la protection officielle de l'Environnement.

Salut à lui, dans un moment de recueillement....

Jean-François Gourmand, membre honoraire, vice-président co-fondateur de la CNCE et de l'exdélégation régionale du Languedoc-Roussillon. ■

L'Atelier Central de l'Environnement (ACE) a été créé en 1977 pour mettre en œuvre l'article 2 de la loi du10 juillet 1976, relative à la protection de la nature, et son décret d'application du 12 octobre 1977, définissant les modalités de la procédure de l'étude d'impact.

Farace à la réunion d'une poignée de commissaires-enquêteurs motivés et dévoués, qui avaient répondu à son invitation à constituer une forme d'organisation, René Bourny a porté a bout de bras les balbutiements de la Compagnie Nationale des Commissaires-Enquêteurs. Les moyens matériels étaient inexistants, le bureau de la Compagnie se réunissait dans un tout petit local associatif de quartier, presque un débarras, avec cinq ou six chaises...

Ses sensibilités et convictions environnementales avant la prise de conscience générale actuelle, alliées à sa foi en la démocratie participative, ont fait de cet homme pétri de l'intérêt général et du service public, le Pionnier de l'enquête publique sous toutes ses formes, dans l'esprit de la loi de 1983 de démocratisation des enquêtes publiques et de protection de l'environnement.

Il en fut la référence intellectuelle et éthique, grâce à sa clairvoyance, ses capacités de synthèse prospective, son expérience, alliées à une disponibilité et un travail sans réserve. Sa propre personne s'effaçant toujours derrière la fonction de président, il savait être pugnace et déterminé, pour défendre et argumenter partout où il fallait promouvoir l'enquête, affirmer et valoriser le rôle du commissaire-enquêteur et surmonter découragement et déceptions, nés d'obstacles et d'inerties administratives et de pratiques anciennes puériles.

Homme de convictions, il fut l'un de ceux qui ont porté à bout de bras la promotion de l'enquête publique en la plaçant au service de la démocratie et de la décision publique.

Si sa vie publique de commissaire-enquêteur devait être résumée, il faudrait y voir une œuvre fondatrice d'une Compagnie solide, reconnue, pérenne et en évolution positive, telle qu'il l'avait imaginée. Il en était fier.

Il faudrait y voir aussi, l'inspiration et les bases d'un corps doctrinal constituant désormais le socle de l'enquête, de la concertation et du débat publics, lesquels sont sur la voie irréversible de l'appropriation citoyenne, la meilleure garantie de leur pérennité, en les plaçant au rang des libertés publiques.

De cela aussi, il pouvait être fier.

À nous tous, chacun à son niveau, de poursuivre, enrichir et amplifier son œuvre.

Daniel Ruez, président d'honneur de la CNCE ■

➤ J'ai rencontré René Bourny pour la première fois en 1989. C'était à Toulouse, à l'occasion d'une journée de formation pour les commissaires-enquêteurs à laquelle il participait très activement et où il avait pour objectif de dynamiser une petite équipe, dont j'étais, en vue de la création d'une compagnie locale.

La détermination, la conviction et l'enthousiasme débordaient de cet homme. Nous étions alors dans les balbutiements de la mise en œuvre de la loi « Bouchardeau » et l'organisation d'importantes réformes préfiguraient, nous en étions profondément convaincus, une forte évolution de la démocratie citoyenne vis-à-vis des décisions publiques, notamment pour les questions environnementales. René Bourny portait passionnément cette perspective avec force, assurance et persévérance.

C'est lui qui a marqué « l'identité » de la CNCE faite de travail, de lucidité, de rigueur, d'exigence, d'éthique, d'excellence. Avec pour perspective une vision élevée de l'aptitude des commissaires-enquêteurs. Aptitude à organiser et conduire l'enquête de manière à permettre au public de réellement s'informer et de participer effectivement. Il parlait bien plus de formation, de compétence, de savoir faire, d'autorité morale, d'éthique, que d'indemnités, même s'il n'a jamais oublié de déplorer vigoureusement la faiblesse de leurs montants, qui entraînait trop souvent des prestations limitées.

Il sentait toutes les insuffisances de la procédure et s'est toujours attaché à examiner les différentes analyses, expériences, recherches et propositions, d'où qu'elles viennent, pour mieux suggérer lui-même les adaptations et transformations nécessaires. Il a été l'un des premiers à pointer la nécessité d'une intervention du public bien en amont de l'enquête publique, puis aux modalités d'ouverture à ce public du « scoping » des études impacts (choix thématique préalable à l'étude elle-même). La très grande qualité de son écriture, faite de précision, de concision quasi ascétique, de justesse et d'élégance, témoignait de celle de sa réflexion prospective. Je suis sûr que ce talent d'expression a aidé à la diffusion des idées portées par la CNCE.

Il a accompagné avec soin et efficacité ma présidence, me forçant, son œil sur l'horizon de ses convictions, à dépasser les doutes de circonstance.

Ces dernières années, il continuait de m'entretenir du grand intérêt qu'il éprouvait à nos contacts avec les expériences étrangères, notamment celle avec le BAPE québécois, et me témoignait ses encouragements à nos travaux sur le Code d'éthique et de déontologie.

Il était réservé à l'extrême sur sa vie personnelle. Il dit une fois ses modestes débuts de carrière d'ingénieur. Il parlait quelquefois des difficultés de santé de sa femme.

Sur ses convictions plus intimes, il me confia à une occasion : « Mieux que la démocratie participative : la démocratie directe ! »

René Bourny a fixé dans nos mémoires l'exigence du mieux faire.

Michel Sablayrolles, président d'honneur de la CNCE ■